

LE MENESTREL.

(Canadiana)

PARIS - MONTREAL

Vol. II.

Quebec, 16 Janvier, 1845.

No. 3

LA

SAINT-MICHAEL MADONNE.

CHRONIQUE VENITIENNE.

(Suite et fin.)

Giuseppe parvint à éviter l'étreinte désespérée de l'inconnu qui s'efforçait de l'entourer de ses bras. Tous deux se saisirent à la gorge d'une main, tandis qu'ils se soulevaient de l'autre sur les flots.

Cet affreux duel durait depuis quelques minutes, lorsqu'un bruit d'avirons qui frappaient l'eau en cadence régulière, annonça l'approche d'une gondole de la république. Les cris étouffés de l'inconnu qui pressait sous les doigts d'airain de Giuseppe, guidèrent vers le lieu du combat les gardiens du port qui faisaient dans ce moment leur première ronde de nuit, et les deux combattants furent retirés de l'Adriatique à l'instant où le passager rendait le dernier soupir.

Le gondolier, dans les premiers moments de son trouble, répondit mal aux questions de l'officier de ronde. Lorsqu'il eut repris ses sens, il essaya d'établir son innocence en racontant les faits tels qu'ils s'étaient passés. Mais était-il

probable qu'un gondolier eût été attaqué sans motif par un homme qui paraissait d'un rang élevé, à en juger par son costume ? N'était-il pas plus naturel de supposer que le gondolier avait assassiné le passager, dans le but de le dépouiller ensuite ? Les formes athlétiques de Giuseppe, l'habitude mélancolique de ses traits, qui leur donnaient parfois et dans ce moment même une apparence sinistre ; puis l'heure avancée et la solitude du Lido, tout semblait accuser le malheureux du crime dont il avait failli devenir la victime.

Lorsqu'il fut avéré qu'une ardente jalousie avait existé entre la victime et son meurtrier, on ne douta plus que la mort du gondolier fut le résultat d'un guet-apens. La mauvaise réputation de Giuseppe rendit vaines toutes ses protestations d'innocence. Toutefois, comme aucune preuve ne démontrait la prémeditation du meurtre, et que d'ailleurs le crime n'avait aucun caractère politique, les juges se borna-